

Le 13 Novembre 2003

Commission sur la Consultation Publique sur le PMGMR
2055 rue Peel
Montréal, Qc. H3A 1V4

Merci à tous et toutes les Commissaires pour cette tenue de Consultation publique sur le Plan Métropolitain de Gestion des Matières Résiduelles.

Le Parti Vert Québec désire appuyer votre premier plan environnemental métropolitain pour Montréal sur la gestion des déchets à condition que les mentions ci-dessous soient rencontrées:

1- Le nouveau plan de gestion des déchets doit RESPECTER la Politique québécoise sur la gestion des déchets 1998-2008 et que l'objectif de 60% pour 2008 soit maintenu;

2- Nous refusons le report jusqu'en 2013 car nous croyons que les coûts environnementaux et sociaux seront beaucoup plus élevés si nous n'agissons pas immédiatement, que les coûts économiques prévus pour le report, et nous croyons qu'aucun risque ne doit être pris au niveau de la santé des québécoisEs.

3- Nous encourageons la CMM à respecter l'objectif de 60% pour 2008 en prenant exemple sur les nombreuses autres villes nord-américaines citées dans le document PMGMR de la CMM;

4- Nous comptons participer à l'atteinte de cet objectif de 60% pour 2008 en participant aux nouvelles stratégies proposées comme la collecte à 3 voies et la réduction des déchets;

5- Nous refusons une augmentation de taxes pour compenser la surproduction et l'irresponsabilité des industries, des institutions et des commerces

6- Nous refusons que nos déchets soient exportés en région et nous acceptons que l'on étudie la possibilité d'ouvrir de nouveaux sites d'enfouissement publics, sécuritaires et limités sur le territoire de la CMM.

7- Nous aimerions voir dans le nouveau plan de gestion des déchets d'avantage d'actions concrètes en vue de RÉDUIRE la quantité de déchets produits, compte tenu que la RÉDUCTION est le plus important des 3R. (Politiques d'achat et de gestion plus écologiques des déchets dans toutes les institutions municipales et scolaires (moins d'emballage, moins de papier, moins de produits non recyclables, etc))

8- Nous encourageons la CMM, les élus municipaux et les citoyens à faire pression sur le gouvernement du Québec afin qu'il finalise le projet de loi 130 (taxe à l'enfouissement avec ristournes investies dans l'éducation environnementale), le projet de loi 102 (contribution obligatoire de l'industrie à 100% au recyclage) ou au moins, des règlements qui obligerait les industries à réduire leurs emballages, à produire des objets réutilisables/recyclables/durables.

Lynette Tremblay
Présidente
Parti Vert Québec